

*Questions orales*

Comme il n'a rien à perdre, qu'il fasse simplement son travail et les Canadiens seront alors heureux.

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, je ne comprends toujours pas pourquoi le chef de l'opposition juge bon dans le cas d'une question aussi importante d'entourer ses critiques d'observations sectaires tout à fait inutiles.

**Des voix:** Non.

**M. Mulroney:** Oui, dans un cas comme celui-ci.

**M. Chrétien:** Je veux que vous agissiez comme un premier ministre.

**M. Mulroney:** Oh, je vois.

Je peux vous dire que la dernière fois que cette question a été soulevée dans cette enceinte, en 1987, après avoir négocié un accord constitutionnel que je croyais dans l'intérêt du Canada, j'en ai saisi la Chambre des communes et nous avons alors lancé un débat. Cet accord a reçu un appui très large de la part des députés. Lorsqu'il n'a pas été entériné, conformément aux obligations que prévoyait la Constitution en 1982, je suis retourné à la table des négociations.

Mon honorable collègue n'était peut-être pas d'accord avec certaines de ses dispositions, mais j'ai pris le risque pour le bien du Canada. J'ai cru que l'unité canadienne était tellement importante, qu'il fallait essayer de parvenir à une certaine unanimité. Je l'ai soumis à nouveau à la Chambre des communes pour que les députés puissent en débattre pleinement et y apporter leur appui.

Cet accord a été approuvé par huit provinces représentant 94 p. 100 de la population. Ce fut là un bel exemple du bon fonctionnement de la démocratie canadienne. Il n'était peut-être pas parfait, mais il cherchait à rassembler les gens.

Nous n'avons pas réussi, même si nous sommes parvenus à l'unanimité à deux reprises, en 1987 et 1990. Des députés du parti de mon honorable collègue étaient parmi les plus ardents défenseurs de cet accord; et je tiens à nouveau à les remercier.

Le fait est que nous sommes maintenant confrontés à un autre défi. Je vais faire tout en mon pouvoir et j'invite mon collègue à m'imiter, pour m'assurer qu'en fin de compte, on se préoccupe seulement de l'unité du pays. Il ne s'agit pas de savoir si je vais être élu ou réélu, ou si mon collègue va l'être; cela n'a aucune importance. Tout ce qui importe, c'est le Canada et l'unité du pays.

[Français]

**L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre qui, pour la deuxième journée consécutive, essaye de réécrire l'histoire, et tente de se justifier pour une entente qu'il n'a pas pu mener à bien. Quelles que soient les circonstances, il est un fait certain, c'est qu'il a fait des promesses qu'il n'a pas pu tenir. C'est la réalité. Et si nous sommes dans une crise constitutionnelle aujourd'hui, le premier responsable, c'est le premier ministre qui a fait des promesses qu'il n'a pas tenues.

Le ministre de l'Environnement sait très bien que le Parti libéral a fait des efforts, et je dis tous les membres du Parti libéral ont fait des efforts pour faire approuver le Rapport Charest. Et il est évident que ceux qui ont fait la dissension n'étaient pas de ce côté-ci, mais étaient de son côté de la Chambre.

Monsieur le Président, ma question au premier ministre est la suivante: Comment peut-on à ce moment-ci espérer régler le dossier constitutionnel quand des ministres conservateurs à tout bout de champ ont des états d'âme et des piétinements? Nous savons à quel point certains de ses ministres québécois ont de la difficulté à rester dans les rangs et être disciplinés, mais ce qui nous surprend, c'est que le premier ministre n'est même plus capable de contrôler son ministre de la Justice.

Quand le premier ministre mettra-t-il de l'ordre dans son Cabinet et assurera-t-il une position unanime de la part du gouvernement?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, je ne comprends vraiment pas, comme fédéraliste et comme Canadien, les interventions hautement partisans de mon ami dans un endroit quand même assez névralgique et important de notre vie nationale.

Il dit qu'il ne faut pas réécrire l'histoire. Bien non, l'histoire est là. Les historiens vont porter des jugements de valeur là-dessus. Le fait est que le 9 juin 1990, dans une séance télévisée à Ottawa, le premier ministre du Canada et dix premiers ministres des provinces ont signé de façon unanime un document constitutionnel, — dix sur dix — en vertu duquel on s'est engagés soit à approuver l'Accord du lac Meech ou de le faire approuver avant le 22 juin, soit par voie référendaire ou soit par vote dans une assemblée législative.

Dans une province, les trois leaders, néo-démocrate, conservateur et libéral ont signifié leur approbation de l'Accord. Et dans la dixième assemblée législative, à la toute dernière minute, le vote sur lequel il y avait eu entente, — il y avait eu une signature engageant le pre-